

TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

le MERCREDI 11 février 1948.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. du matin, sous la présidence de l'hon. Cairine Wilson.

La PRÉSIDENTE: Nous sommes heureux d'avoir le ministre du Travail parmi nous aujourd'hui; mais il y a réunion du Conseil à 11 heures; nous devons donc nous mettre à l'œuvre à l'instant.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL, C.P., député: Madame la présidente, honorables sénateurs. Je vais lire l'exposé que voici: cela nous permettra de gagner du temps. Si je dois vous quitter après l'avoir lu, et si vous désirez poser des questions, mon adjoint, M. Côté, ainsi que mon sous-ministre, M. MacNamara, ici présents, pourront vous répondre.

Maintenant que selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage, le Service national de placement fonctionne régulièrement, il est tout naturel que l'on exige du ministère du Travail une collaboration active au programme de l'immigration.

Le Service national de placement, qui est à la disposition des immigrants ainsi que de tous les résidents canadiens, offre un service de placement méthodique pour les immigrants dans des emplois convenables au Canada, service qui n'existait en aucune période antérieure d'immigration.

Par l'intermédiaire du Service national de placement, nous obtenons des renseignements précis sur les conditions et les tendances présentes et futures de l'emploi dans tout le Canada, ce qui nous permet d'organiser une immigration choisie, en harmonie avec le pouvoir d'absorption du pays, ainsi que l'a préconisé le Comité.

Je ferai remarquer aussi que durant la guerre, le ministère du Travail, avec le concours des ministères provinciaux de l'Agriculture, a établi un programme de main-d'œuvre agricole.

Ce programme fut d'abord élaboré en vue de satisfaire aux exigences du travail saisonnier en agriculture par l'embauchage et le déplacement de la main-d'œuvre d'une région à une autre, selon les besoins, ainsi que pour le transfert des ouvriers de l'industrie à l'agriculture et de l'agriculture à l'industrie, selon le cycle des saisons.

On a aussi organisé des mouvements internationaux d'ouvriers entre le Canada et les Etats-Unis. Dans chaque province, des comités fédéraux-provinciaux de main-d'œuvre agricole se sont chargés d'exécuter ce programme, et les gouvernements fédéral et provinciaux se sont partagé les frais.

Le programme a donné des résultats très satisfaisants, et à la Conférence fédérale-provinciale de la main-d'œuvre agricole, au début de décembre, toutes les provinces ont exprimé l'avis que les services offerts par ce programme devraient servir à estimer la demande de main-d'œuvre agricole, à assurer l'embauchage des ouvriers immigrants à leur arrivée au Canada, et à établir ainsi une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces dans ce domaine.

La tâche qu'a le Service de placement de trouver aux immigrants des emplois convenables exige certaines recherches et certaines études